

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2014

Compte-rendu

PROGRAMMATION DE L'EXTENSION DE L'AMENAGEMENT DE RIORGES CENTRE ET GESTION DES ENERGIES

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 13 novembre 2014**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Gérard ROY, Nicolas FAYETTE, Guillaume LARGERON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Brigitte MACAUDIERE, Nathalie MONGE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Véronique DUVERRIERE, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Valérie MACHON
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Brigitte MACAUDIERE	Odette GRELIN
Nathalie MONGE	Michelle BOUCHET
Thierry ROLLET	Alain ASTIER
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Véronique DUVERRIERE	Nicolas FAYETTE
Rémy MUCYO	Gérard ROY

Odette GRELIN a été désignée secrétaire.

En début de séance, monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2013 de la communauté d'agglomération et indique que 2013 constitue une période charnière dans la vie intercommunale puisque la fusion avec quatre communautés de communes a permis la mise en œuvre d'une nouvelle coopération sur un territoire étendu. En conséquence, cette année 2013 s'est traduite par de nombreuses délibérations relatives à la redéfinition des compétences et par un travail sur le statut de la structure intercommunale qui compte maintenant 100 000 habitants.

Il précise en outre que l'économie est une compétence historique exercée en commun sur l'agglomération. Il en profite pour évoquer le dossier de Bel Maille et son empathie à l'égard des salariés de cette entreprise (58 familles sont aujourd'hui touchées par sa fermeture) qui, pendant de nombreuses années, constituait un des fleurons du territoire de la commune de Riorges. Il regrette que les compétences humaines et techniques ne soient pas mises en valeur dans un plan de reprise adapté et souhaite qu'une issue favorable demeure encore possible.

Il fait ensuite un tour d'horizon sur les quatre grands thèmes de l'année 2013 :

Développement économique et attractivité de l'agglomération

- développer l'économie pour favoriser l'emploi
- mobiliser les ressources de l'économie sociale et solidaire
- poursuivre la stratégie d'aménagement numérique
- réduire la fracture avec le Fil Numérique
- soutenir l'enseignement supérieur, la formation et la recherche
- le tourisme, un axe à part entière du développement du territoire
- tirer parti des grands équipements

Transports-déplacements et infrastructures

- améliorer l'accessibilité du territoire
- un nouveau périmètre de transport – un nouveau réseau
- aménager le territoire pour mieux vivre ensemble
- aménagement et renouvellement urbain

Cohésion sociale

- construire des réponses adaptées aux besoins sociaux des populations
- du sport pour tous au sport de haut niveau
- action culturelle

Protection et valorisation de l'environnement.

- Roannais Agglomération : un territoire à énergie positive
- valoriser le patrimoine naturel
- agriculture
- déchets ménagers
- voirie
- assainissement collectif et non collectif

Il indique, pour terminer, que l'exercice budgétaire s'est traduit par un excédent d'environ 9 M€ ; la capacité d'emprunt laissée par la précédente majorité est très favorable et la situation financière est très saine.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le conseil municipal a accordé au maire et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 25 septembre 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment :

- l'approbation de marchés (assistance aux précontentieux et contentieux juridiques, analyse et optimisation fiscale des ressources de la collectivité, refonte du logo et de la nouvelle charte graphique, refonte de la maquette du journal municipal) ;
- la déclaration sans suite d'un marché (réfection couverture GS Bourg) ;
- l'exercice du droit de préemption urbain sur deux parcelles ;
- l'approbation de contrats de maintenance informatique ;
- l'approbation de contrats de transition de vente de gaz ;
- le refinancement d'un emprunt et le financement d'un nouvel emprunt.

L'assemblée donne acte au maire de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Garantie d'emprunts

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Dans le cadre de l'opération de construction de 16 pavillons individuels locatifs rue de Saint-Alban, le Toit Familial va contracter quatre emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lesquels il sollicite la garantie partielle par la commune, à hauteur de 79 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette garantie partielle d'emprunts.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Les Rives du Combray – Vente d'un tènement immobilier

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Par délibération du 7 novembre 2013, le conseil municipal a approuvé, dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble des Rives du Combray, la vente de parcelles de terrain à la société La Forézienne de Promotion. Or, le projet d'aménagement présenté par cette société nécessite une superficie plus importante de terrains. En contrepartie, elle s'engage à procéder à une rétention des eaux pluviales de la voirie interne du lotissement et sur les lots à une rétention à la parcelle.

Un accord amiable étant intervenu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des parcelles concernées à la Forézienne de Promotion, représentant une superficie totale de 15 267 m² et annule en conséquence la précédente délibération du 7 novembre 2013.

3.2 Convention d'études et de veille foncière avec l'EPORA

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

L'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement et spécialement la reconversion des friches industrielles et des emprises militaires ainsi que la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords et à contribuer plus généralement à l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration d'un cahier territorial, en vue d'identifier des sites de gisements fonciers sur l'agglomération, la commune a pointé un tènement mutable d'environ 2,83 hectares comprenant une friche industrielle en état dégradé, quelques biens communaux, ainsi que de l'habitat de type pavillonnaire. Ce secteur est situé dans la continuité de Riorges Centre, à la jonction avec la rue du Maréchal Foch, plus proche du Bourg. Au cours des années 1980-2000, la commune de Riorges a conduit l'aménagement de son centre ville situé au nord de la rue du Maréchal Foch. Il semble aujourd'hui pertinent d'ouvrir le centre sur cette voie.

La commune souhaite donc engager un partenariat avec l'EPORA, formalisé par une convention d'études et de veille foncière, dans l'objectif de permettre le renouvellement de ce secteur stratégique pour le renforcement-extension du centre ville. Cette recomposition s'accompagnera d'une densification urbaine, comprenant la production de logements sociaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'études et de veille foncière à passer avec l'EPORA.

3.3 Marché pour la fourniture de végétaux

Rapporteur : Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat. Les aménagements paysagers, réalisés en régie, nécessitent la fourniture de végétaux pour laquelle un marché doit être passé. Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en vue d'un marché à bons de commande. A l'issue de la consultation, quatre offres ont été remises. La commission d'appels d'offres, réunie le 13 novembre, a retenu la société Le Fil Vert.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le marché à passer avec cette société.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Schéma directeur d'aménagement lumière

Rapporteur : Alain Astier, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) est un plan fixant les grandes orientations en matière d'éclairage urbain, un guide pour la gestion de l'éclairage public et pour la conception de futurs projets. Il permet de prendre en compte une dimension plus globale de la ville et de combiner différents objectifs (diminuer la pollution lumineuse, réduire les consommations énergétiques, sécuriser les citoyens, mettre en valeur le patrimoine et valoriser les sites, créer une ambiance et une identité de la ville).

Le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL), auquel adhère la commune, pouvant faire réaliser ce type d'études pour le compte de ses adhérents, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui en confier la maîtrise d'ouvrage.

4.2 Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'énergie

Rapporteur : Alain Astier, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) a lancé une enquête sur le dispositif d'achat groupé pour l'électricité et le gaz auquel bon nombre de communes ont répondu favorablement. Le bureau du syndicat, lors de sa séance du 19 septembre 2014, a approuvé la constitution du groupement d'achat pour les deux énergies, le SIEL étant coordonnateur du groupement. Ce regroupement permet d'une part de massifier les quantités et d'autre part de simplifier les procédures administratives pour chaque adhérent.

Considérant l'intérêt de la commune à adhérer à un groupement de commandes d'énergie pour ses besoins propres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention

constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz et autorise le maire à la signer.

5. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

5.1 Mardi(s) du Grand Marais – Partenariat de prévention des risques

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais, moments de découverte musicale et temps de convivialité festive et de rencontre pour le public, la commune est amenée à gérer des problèmes comportementaux de jeunes spectateurs, en particulier consommation excessive d'alcool. Depuis un certain nombre d'années, elle a souhaité mettre en place un dispositif d'information et de prévention en s'appuyant sur l'expérience de structures actives dans ce domaine : "les Mousquetaires de la nuit", le collectif "FMR" (fêtes moins risquées) ainsi que l'association "le Zèbre étoilé" qui gère une buvette lors des concerts.

Afin de définir les conditions de mise en œuvre de ce dispositif, des conventions doivent être passées avec chacun des partenaires.

Le conseil municipal les approuve à la majorité absolue (26 voix pour et 7 abstentions).

5.2 Carnets-culture

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

L'Université Jean Monnet propose à ses étudiants, sur ses sites de Saint-Etienne et Roanne, des carnets-culture pour les inciter à accéder aux événements culturels de leur ville. La commune accepte depuis plusieurs années ces coupons comme moyens de paiement pour ses spectacles, notamment sa programmation de musiques actuelles "Les Mardi(s) du Grand Marais", l'université remboursant à la commune la valeur totale des coupons remis par les étudiants.

La convention qui liait la commune à l'université à ce sujet étant arrivée à échéance, le conseil municipal, afin de permettre aux étudiants de continuer à bénéficier de cet avantage, approuve à l'unanimité une nouvelle convention pour l'acceptation des carnets-culture comme moyen de paiement aux spectacles organisés par la commune.

5.3 Dispositif "Dose le son"

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Le GRAL (Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles) coordonne un dispositif de prévention des risques auditifs en Rhône-Alpes, associant de nombreux partenaires publics, associatifs et professionnels. Dans le cadre de ce plan d'action, le GRAL développe un dispositif de spectacles pédagogiques dénommé "Dose le son !" à destination des adolescents des établissements scolaires de la région Rhône-Alpes. La ville de Riorges, dans le prolongement de sa programmation de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", est associée à ce dispositif depuis sa mise en place et accueille ainsi chaque année des centaines d'élèves de collèges et lycées, ainsi que des jeunes venus de centres de formation du Roannais, pour les sensibiliser aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique. Pour l'année scolaire 2014/2015, la ville accueillera à nouveau ce dispositif pour quatre représentations.

Une convention doit être passée avec le GRAL pour la cession des droits de diffusion, l'organisation matérielle des représentations et le versement à la ville de Riorges d'une participation couvrant la majeure partie des frais engagés pour la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.4 Demande de subventions

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Depuis de nombreuses années, la ville de Riorges cherche à inscrire son action culturelle dans un cadre large, tant au niveau du public touché, qui va bien au-delà du seul territoire de la commune, qu'à celui de sa mise en réseau avec les politiques départementales et régionales en la matière. Ainsi, la programmation des "Mardi(s) du Grand Marais" entre pleinement en cohérence avec les dispositifs de soutien aux musiques actuelles, mis en place par le conseil général de la Loire et la région Rhône-Alpes. Ces collectivités apportent à ce titre une aide annuelle au fonctionnement de la programmation riorgoise.

Afin de prolonger l'action engagée, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter pour 2015, des aides d'une part du conseil général de la Loire et d'autre part de la Région Rhône-Alpes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN